



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES**
BUREAU DE L'INTERCOMMUNALITE
commission de réforme des agents
de la fonction publique territoriale

arrêté préfectoral portant modification de la composition de la
commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale

**Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 23, modifié par la l'article 113 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- VU le décret n°95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale des agents des collectivités locales et son article 31, instituant dans chaque département une commission de réforme,
- VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- VU l'arrêté en date du 29 septembre 2011 portant composition de la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne,

.../...

VU le courrier du président du conseil général de la Haute-Garonne du 20 février 2013;
VU la lettre du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne en date du 15 mars 2013 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Mme Marie-Christine Lafforgue, décédée, au sein de la commission de réforme des agents des collectivités territoriales , au titre des représentants du Conseil Général ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne;

ARRETE

Article 1: L'article premier de l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2011 est ainsi rédigé :

« La commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale est présidée dans les conditions suivantes :

dossiers pour lesquels le secrétariat de la commission est assuré par le centre de gestion :

titulaire :	suppléant :
M. Jean-Luc GUILHOT, administrateur du centre de gestion	Mme Colette CLAMENS, directrice générale des services du centre de gestion

dossiers pour lesquels le secrétariat de la commission est assuré par la préfecture :

titulaire :	suppléant :
M. Roland MARTY, chef du bureau de l'intercommunalité de la préfecture	Mme Eliane GROS, adjointe du chef du bureau de l'intercommunalité de la préfecture

La commission comprend :

- deux praticiens de médecine générale auxquels est adjoint, s'il y a lieu, pour l'examen des cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste qui participe aux délibérations mais ne prend pas part aux votes,
- deux représentants de l'administration assistés, en principe, chacun de deux suppléments,
- deux représentants du personnel assistés, en principe, chacun de deux suppléants.»

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2011 est modifié comme suit :

VI - Conseil Général

1 – Représentants de la collectivité:

Titulaires

Suppléants

M. Serge SOULA

M. Claude CALESTROUPAT
M. Alain GABRIELI

M. André LAUR

Mme Martine MARTINEL
M. Daniel RUFFAT

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont un extrait sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 29 mars 2013

le préfet,

Pour le préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER